

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 127-2026

Objet : Interdiction temporaire de Circulation

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de Monsieur ANSALDI en date du 26 août 2026,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité
et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et plus
particulièrement pour faciliter le bon déroulement d'une livraison chez
Monsieur ANSALDI,

ARRETE

Article 1 : Pour faciliter le bon déroulement d'une livraison chez Monsieur ANSALDI, la circulation sera interdite **Rue St Antoine au niveau de l'arrière de la maison (située 46, avenue de la Gare) entre le n°18 et le n°20 de la rue St Antoine, le samedi 3 octobre 2026 de 8 heures à 13 heures.**

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'administration
Une déviation sera mise en place.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 27 août 2026
Le Maire,

Armelle SAVINEL

